



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 21 JANVIER 2019

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Melle Bastos – Mme Escroignard
MM. Jasemin - Senecal – Diaz

Assiste : M. Le Nagard (Comité).

Excusé : M. Allard (CTDAP).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

INFORMATIONS MATCHES REMIS

Suite à l'annulation de toutes les rencontres le Samedi 17 Novembre, La commission reporte les rencontres

- La journée du Critérium U12/U13 Départementale **du 17 Novembre au 26 Janvier 2019**



COURRIERS DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN : Mail du 19.01.19

Pris note de votre remarque concernant l'annulation du plateau U8/U9 à BOUFFEMONT du 19 01 19

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 18.01.19

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 1 sur critérium U10/U11 du 19.01.19 à l'ENTENTE SSG

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 18.01.19

Pris note de l'annulation du centre n° 3 du plateau U8/U9 du 19 01 19

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18.01.19

Pris note de la fermeture de vos installations suite arrêté municipal du 19 & 20.01.19

CERGY PONTOISE FC : Mail du 18.01.19

Pris note de la copie de votre demande de gymnase aux Services des sports de CERGY PONTOISE

COSMO TAVERNY : Mail du 21.01.19

Pris note de la copie de votre demande de gymnase aux Services des sports de TAVERNY

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 17.01.19

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8/U9 sur centre n° 18 du plateau à ST LEU FC

ECLAIR DE PUISEUX : Mail du 18.01.19

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U6. Celle-ci sera intégrée comme annoncé lors des précédentes réunions d'information, au plateau suivant les prochaines vacances scolaires.

ENTENTE MMB : Mail du 21.01.19

Pris note du forfait avisé d'une équipe sur centre n° 10 du plateau U6/U7 du 26 01 19

ENTENTE SSG : Mail du 21.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 26 01 19

ERMONT AS : Mail du 18.01.19

Pris note de votre proposition de gymnase pour la phase futsal du critérium U12/U13 AVENIR pour le 27 01 19
Gymnase Renoir – Rue du Syndicat à ERMONT (95120)

FOSES UF : Mail du 15.01.19

Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes U10/U11 sur le critérium à AUVERS ENNERY FC le 19 01 19

FOSES UF : Mail du 15.01.19

Pris note du forfait avisé de vos 6 équipes U8/U9 sur centre n° 20 du plateau U8/U9 à VIARMES ASNIERES OL le 19 01 19

FRANCONVILLE FC : Mail du 17.01.19

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U7. Celles-ci seront intégrées comme annoncé lors des précédentes réunions d'information, au plateau suivant les prochaines vacances scolaires.

GARGES FCM : Mail du 10.01.19

Pris note de votre proposition de gymnase pour la phase futsal du critérium U12/U13 AVENIR pour le 27 01 19 l'après midi - Gymnase Allende Néruda – Allée Jules Ferry à GARGES

MAGNY FC : Mail du 21.01.19

Pris note de l'impraticabilité de vos installations pour les rencontres de critérium U10/U11 du 19 01 19 contre PARISIS FC

MENUCOURT AS : Mail du 20.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre n° 15 du plateau U6/U7 du 26 01 19

OSNY FC : Mail du 21.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 du 02 02 19

OSNY FC : Mail du 17.01.19

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U6 et 2 équipes U7. Celles-ci seront intégrées, comme annoncé lors des précédentes réunions d'information, au plateau suivant les prochaines vacances scolaires.



PARISIS FC : Mail du 18.01.19

Pris note de votre proposition de gymnase pour la phase futsal du critérium U12/U13 AVENIR pour le 27 01 19 après-midi - Gymnase COSEC – 57 Route de l'Orme Macaire à HERBLAY (95220)

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 19 01 19

Pris note de votre impossibilité de déplacer vos équipes U8/U9 du 19 01 19 à SURVILLIERS AVENIR

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 19 01 19

Pris note de l'impraticabilité de vos installations pour les rencontres de critérium U10/U11 du 19 01 19 contre COSMO TAVERNY

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 17.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 du 02 02 19

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 18.01.19

Pris note de la copie de votre demande de gymnase aux Services des sports de ST OUEN L'AUMONE

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 15.01.18

Pris note de l'annulation de votre appel concernant la Coupe du Comité U12

ECOUEEN FC : Reprise Mail du 02 01 19

Suite à votre demande d'intégrer le critérium U10/U11 AVENIR pour la 2^{ème} phase, la commission regrette de ne pouvoir y répondre favorablement car les 2 groupes sont complets à 8 équipes.

La commission vous suggère de réitérer votre demande pour la saison prochaine. Vos équipes U10/U11 seront donc réparties en 1 série 3 et 1 série 4.

PLATEAU N° 4 – U6 / U7 du 26 JANVIER 2019

Au vu des conditions climatiques annoncées et de l'impossibilité pour certains clubs de recevoir les centres prévus, la commission décide d'annuler dès à présent le plateau U6/U7 du 26 01 2019 afin d'aider les clubs à organiser leur semaine d'activité et à prendre leur disposition.



PLATEAU N° 4 - U8 / U9 du 2 Février 2019

ATTENTION

**Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 5 joueurs + 1 remplaçant maximum**

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

U8-U9 - NIVEAU 1						
N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
1	GOUSSAINVILLE FC					
	Abdelghani HEDADA Tél 06 86 73 48 16	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
			EAUBONNE CSM	2	2	24
TOTAL				6	6	72
2	MONTMAGNY SPORTS					
	Dominique MAHU Tél 06 33 98 43 30	Stade Ch. Grimaud Rue de Villetaneuse 95360 MONTMAGNY	MONTMAGNY SPORTS	2	2	24
			SAINT BRICE FC	2	2	24
			FRANCONVILLE FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72
3	ERAGNY AS					
	Nordine TRIFISS Tél 06 50 31 44 79	Parc des Sports L. Larue 2 Chemin des Tilleuls 95610 ERAGNY	OSNY FC	2	2	24
			ERAGNY AS	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
TOTAL				6	6	72
4	PONTOISIENNE JS					
	Badriedine LABIDI Tél 06 11 67 78 97	Stade de la Pépinière Bd de l'Europe 95300 PONTOISE	PONTOISIENNE JS	2	2	24
			ARGENTEUIL FC	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72
5	SAINT LEU 95 FC					
	Kevin BOURSAULT Tél 06 23 30 03 15	Stade Bd André Brémont 95320 ST LEU LA FORET	SAINT LEU 95 FC	2	2	24
			BEZONS USO	2	2	24
			SAINT OUEN AS	2	2	24
TOTAL				6	6	72
6	SARCELLES AAS					
	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	SARCELLES AAS	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			DEUIL ENGHIEU FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72



U8/U9 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
ARGENTEUIL FC						
1	Christophe NAUDI Tél 06 63 18 14 44	Stade du Marais 45 Rue du Parc 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL FC	4	4	48
			GARGES FCM	4	4	48
						0
TOTAL				8	8	96
ENTENTE BEAUMONT MOURS						
2	Adnane RAMDANI Tél 06 02 22 93 29	Stade Gilles Degenève Rue Pdt Wilson 95260 BEAUMONT S/ OISE	ENT BEAUMONT MOURS	2	1	18
			AUVERS ENNERY FC	2	3	30
			LE THILLAY ESM	2	2	24
			ARNOUVILLE FAS	2	2	24
						0
TOTAL				8	8	96
BELLOY SAINT MARTIN ACS						
3	Guy LEMOINE Tél 06 87 73 94 20	Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro 95270 ST MARTIN DU TERTRE	BELLOY ST MARTIN ACS	1	2	18
			CHAMPAGNE SFC	2	2	24
			ADAMOIS OL	3	2	30
			ECLAIR DE PUISEUX	1	1	12
			EZANVILLE US	1	1	12
TOTAL				8	8	96
BOUFFEMONT AC						
4	Céline COURTEAUX Tél 06 20 11 36 68	Stade Av. J.B. Clément 95570 BOUFFEMONT	BOUFFEMONT AC	1	1	12
			ENTENTE MMB	3	3	36
			PERSAN 03 US	2	2	24
			EAUBONNE CSM	1	1	6
TOTAL				7	7	78
CHAUMONTEL LUZARCHE AS						
5	Stéphane TREUILLET Tél 06 71 90 24 97	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZ AS	2	2	24
			BEAUCHAMP AS	3	3	36
			MONTSOULT BAILLET US	1	1	12
			FONTENAY EN PARISIS FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
DEUIL ENGHEN FC						
6	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Municipal Rue Jean Bouin 95170 DEUIL LA BARRE	DEUIL ENGHEN FC	1	1	12
			GROSLAY FC	2	2	24
			ENTENTE SSG	3	3	36
			MONTMAGNY SPORTS	1	1	12
TOTAL				7	7	84



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
FOSES UF						
7	Fabrice LANGLET Tél 07 87 35 12 64	Stade A. Delaune Rue du Grand Tremblay 95470 FOSSES	FOSES UF	3	3	36
			PUISEUX-LOUVRES FC	3	3	36
			SURVILLIERS AVENIR	1	1	12
						0
TOTAL				7	7	84
FRANCONVILLE FC						
8	Bruno SERRALBO Tél 06 20 08 82 00	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	5		30
			COURDIMANCHE AS	5		30
			MENUCOURT AS	5		30
						0
TOTAL				15	0	90
JOUY LE MOUTIER FC						
9	Paul LARAIBI Tél 06 59 92 78 06	Stade des Merisiers Rue Rossini 95280 JOUY LE MOUTIER	JOUY LE MOUTIER FC	3	2	30
			COURDIMANCHE AS		5	30
			BEZONS USO	2	3	30
			BOIS/CORM/CHARS/ARRON	1		6
TOTAL				6	10	96
MAGNY EN VEXIN FC						
10	Nicolas MADORE Tél 06 72 14 03 60	Stade Paul Chéron Rue P. Chevalier 95420 MAGNY en VEXIN	MAGNY EN VEXIN AS	2	2	24
			PARISIS FC 1	3	3	36
			VEXIN AS	1	1	12
			OSNY FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
MARLY LA VILLE ES						
11	Gordon MAC GINLEY Tél 06 51 92 52 47	Stade Sébastien Braëms Chemin du Loup 95670 MARLY LA VILLE	MARLY LA VILLE ES		5	30
			FRANCONVILLE FC		4	24
			VIARMES ASNIERES OL		4	24
						0
TOTAL				0	13	78
MONTMORENCY FC						
12	Grégory DEGEE Tél 07 71 26 90 68	Stade Nelson Mandela Ch. De La Butte aux Pères 95160 MONTMORENCY	MONTMORENCY FC	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			SAINT LEU 95 FC	1	1	12
			SARCELLES AAS	2	2	24
TOTAL				7	7	84
NEUVILLE AS						
13	Claire MONCOMBLE Tél 06 14 89 44 91	Stade Municipal Rue des Beaux Soleils 95000 NEUVILLE S/ OISE	NEUVILLE AS	1	1	12
			CORMEILLAIS ACS	3	3	36
			FC PARISIS 2	2	2	24
			FRETTOISE ES	1	2	18
TOTAL				7	8	90



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
PARMAIN AC						
14	Alain WAMBECKE Tél 06 60 14 66 64	Stade Municipal Allée des Peupliers 95620 PARMAIN	PARMAIN AC		1	6
			DOMONT FC	3	4	42
			PRESLES USL	1	1	12
			ECOUEEN FC	4	2	36
TOTAL				8	8	96
SAINT BRICE FC						
15	Maxime BOURHIS Tél 06 65 45 59 03	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	SAINT BRICE FC	1	1	12
			SOISY AM FC	2	4	36
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			ROISSY US	1	2	18
TOTAL				6	9	90
MONTIGNY OL						
16	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barraix Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	ST OUEN AS	4	4	48
			ERAGNY AS	2	2	24
			MONTIGNY OL	2	2	24
						0
TOTAL				8	8	96
ST PRIX ES						
17	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	ST PRIX ES	3	4	42
			ARGENTEUIL RFC	3	2	30
			COSMO TAVERNY	2	2	24
						0
TOTAL				8	8	96
VAUREAL FCM						
18	Juan ONATE Tél 06 61 33 83 58	Parc des Sports 40 Av Auguste Blanqui 95 VAUREAL	VAUREAL FCM	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	3	3	36
			PONTOISIENNE JS	1	1	12
			MENUCOURT AS		3	18
TOTAL				6	9	90
VEMARS ST WITZ FC						
19	Jean DEMMEL Tél 06 43 57 14 92	Stade Municipal Rue de la Fosse aux Boucs 95470 ST WITZ	VEMARS ST WITZ FC	2	2	24
			BRUYERES BERNES USM	1	2	18
			ENTENTE SANNOIS		2	12
			VIARMES ASNIERES OL	4		24
TOTAL				7	6	78
VILLIERS LE BEL JS						
20	Kamel FAKHOR Tél 06 46 53 07 10	Parc des Sports 26 Rue du Champ Bacon 95400 VILLIERS LE BEL	VILLIERS LE BEL JS	4	4	48
			ERMONT AS	2	2	24
			MARLY LA VILLE ES	4		24
						0
TOTAL				10	6	96



PHASE FUTSAL CRITÉRIUM AVENIR U12 / U13

Le déroulement de ces journées sera établi par le Département Technique du DVOF et vous sera transmis par mail.
Le nombre de joueurs maximum par équipe est de 8 : 5 sur le terrain + 3 remplaçants

Samedi 26 Janvier 2019

Centre n° 1 : DEUIL ENGHIEU FC – Gymnase de la Coussaye – 53 Rue de la Coussaye – 95880 ENGHIEU
Rendez-vous à 13 heures pour début des rencontres impérativement à 13 h 30
Fin des rencontres à 16 heures 30
DEUIL ENGHIEU FC 1 & 2 – ST OUEN AS 3 & 4 – ARGENTEUIL FC 3 & 4 – ST BRICE FC 3 & 4

Centre n°2 : GOUSSAINVILLE FC – Gymnase Maurice Baquet – 11 Avenue Albert Sarraut – 95190 GOUSSAINVILLE
Rendez-vous à 14 heures pour début des rencontres impérativement à 14 h 30
Fin des rencontres à 17 heures 30
GOUSSAINVILLE FC 1 & 2 – ENTENTE SSG 3 & 4 – SARCELLES AAS 3 & 4

Dimanche 27 Janvier 2019

Centre n° 3 : ERMONT AS - Gymnase Renoir – Rue du Syndicat à ERMONT
Rendez-vous à 13 heures 30 pour début des rencontres impérativement à 14 h
Fin des rencontres à 16 heures 30
ERMONT AS 1 & 2 – ST LEU FC 1 & 2 – FRANCONVILLE FC 3 & 4

Centre n° 4 : GARGES FCM – Gymnase Allendé Néruda – Allée Jules Férry – 95140 GARGES LES GONESSE
Rendez-vous à 13 heures pour début des rencontres impérativement à 13 h 30
Fin des rencontres à 16 heures
GARGES FCM 3 & 4 – ARGENTEUIL RFC 3 & 4 – COSMO TAVERNY 1 & 2

Centre n° 5 : PARISIS FC – Gymnase COSEC – 57 Route de l'Orme Macaire à HERBLAY (95220)
Rendez-vous à 13 heures pour début des rencontres impérativement à 13 h 30
Fin des rencontres à 17 heures
PARISIS FC 1 & 2 – CERGY PONTOISE FC 3 & 4 – OSNY FC 1 & 2

CRITÉRIUM 2^{ème} PHASE

La 1^{ère} journée de critérium U10/U11 et U12/U13 départemental et Avenir, est programmée pour le Samedi 9 Février 2019.

CRITÉRIUM AVENIR U10 / U11

Suite à des difficultés administratives, les rencontres de la 1^{ère} journée de critérium U10/U11 AVENIR prévues le Samedi 26 Janvier sont reportées au Samedi 23 Février 2019.



CHALLENGES U10 & U11 2^{ème} Tour du 2 FÉVRIER 2019

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation du 2^{ème} tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animantion) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 30 Mars 2019



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 ST BRICE FC
ST BRICE FC 3 - ST BRICE FC 1 - PERSAN US 2 - ST LEU FC 1

Centre n° 2-U10 FRANCONVILLE FC
FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 3-U10 VIARMES ASNIÈRES OL
ENTENTE MMB 2 - ERAGNY AS 1 - ST OUEN AS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 4-U10 MONTMAGNY SPORTS
VEMARS ST WITZ 1 - Qualifié du Centre 9 - MONTMAGNY SPORTS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 5-U10 ARGENTEUIL RFC
EAUBONNE CSM 1 - ST LEU FC 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 6-U10 GROSLAY FC
GROSLAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ERMONT AS 1 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 7-U10 ECOUEN FC
ST OUEN AS 2 - BEAUCHAMP AS 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - ECOUEN FC 1

Centre n° 8-U10 COSMO TAVERNY
MONTMORENCY FC 2 - SARCELLES AAS 3 - ARNOUVILLE FAS 1 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 9-U10 PARISIS FC
CERGY PONTOISE FC 1 - PARISIS FC 1 - SOISY AM FC 3 - PONTOISIENNE JS 2

Centre n° 10-U10 DEUIL ENGHIEU FC
CORMEILLAIS ACS 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3

Centre n° 11-U10 ADAMOIS OL
ADAMOIS OL 1 - JOUY FC 2 - ROISSY US 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 12-U10 EZANVILLE US
ENTENTE MMB 1 - ST BRICE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - EZANVILLE US 1

Centre n° 13-U10 GARGES FCM
ENTENTE SSG 2 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - GARGES FCM 1 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 14-U10 VILLIERS LE BEL JS
VEXIN AS 1 - VILLIERS JS 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 15-U10 OSNY FC
SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - OSNY FC 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 16-U10 BEZONS USO
BELLOY ST MARTIN ASC 1 - BEZONS USO 1 - JOUY FC 1 - ARNOUVILLE FAS 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U11 MARLY LA VILLE ES

ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - OSNY FC 3 - MARLY ES 1

Centre n° 2-U11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 5 - DOMONT FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 3-U11 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2 - CORMEILLAIS ACS 2 - 2ème Qualifié du centre 4

Centre n° 4-U11 ST LEU FC

ST LEU FC 4 - ST LEU FC 2 - ERAGNY AS 2 - BEZONS USO 1

Centre n° 5-U11 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1 - GARGES FCM 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 6-U11 ENTENTE MMB

FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 7-U11 ARNOUVILLE FAS

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 6 - ARNOUVILLE FAS 2 - VILLIERS JS 1

Centre n° 8-U11 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 2 - SARCELLES AAS 2 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 9-U11 PERSAN US

GROSLAY FC 2 - ST BRICE FC 2 - PERSAN US 1 - ST OUEN AS 3

Centre n° 10-U11 ENTENTE SSG

BEAUCHAMP AS 1 - ENTENTE SSG 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 11-U11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 - ST LEU FC 1 - ERMONT AS 2 - MAGNY FC 1

Centre n° 12-U11 PUISEUX LOUVRES FC

GOUSSAINVILLE FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - PERSAN US 2 - ST BRICE FC 1

Centre n° 13-U11 ROISSY US

MENUCOURT AS 1 - ROISSY US 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1

Centre n° 14-U11 GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 2 - ROISSY US 1 - ENTENTE MMB 2 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 15-U11 SOISY AM FC

SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - OSNY FC 1 - ECOUEN FC 2

Centre n° 16-U11 MONTSOULT BAILLET AS

MONTSOULT BAILLET AS 1 - ERAGNY AS 1 - MONTMORENCY FC 2 - MONTIGNY OL 2



FESTIVAL FOOT U13 et COUPE DU COMITÉ U12 **3^{ème} Tour du 2 FÉVRIER 2019**

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe qu'elle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



FESTIVAL FOOT U13

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Maximum 1 équipe par club

Centre n° 1 ARGENTEUIL FC

ENTENTE SSG 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 2 PARISIS FC

PERSAN US 1 - ST BRICE FC 1 - PARISIS FC 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 3 ST OUEN L'AUMONE AS

MONTMORENCY FC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4 - VILLIERS JS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CORMEILLAIS ACS

ARGENTEUIL RFC 1 - COSMO TAVERNY 1 - CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 6 EAUBONE CSM

EAUBONNE CSM 1 - VAUREAL FCM 1 - SOISY AM FC 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 7 BEZONS USO

MARLY ES 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - BEZONS USO 1 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 8 ST LEU FC

ERAGNY AS 1 - ERAGNY AS 2 - GARGES FCM 1 - ST LEU FC 1

COUPE DU COMITÉ U12

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Centre n° 1 ARGENTEUIL RFC

CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL RFC 1

Centre n° 2 ST BRICE FC

ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 3 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 2 - ECOUEN FC 1 - BEAUCHAMP AS 1

Centre n° 4 ST PRIX ES

SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 2 - PARISIS FC 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 GROSLAY FC

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 1 - OSNY FC 1 - GROSLAY FC 1

Centre n° 7 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 1 - ADAMOIS OL 2 - ROISSY US 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 8 MARLY LA VILLE ES

MARLY ES 1 - MARLY ES 2 - ERMONT AS 1 - SOISY AM FC 2



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 5 sur match n° 21026770 du 15.12.18 contre ENTENTE MMB – critérium U12/U13

ARGENTEUIL RFC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 5 & 6 sur matches n° 21026991 & 21027129 du 15.12.18 contre CERGY PONTOISE FC – critérium U12/U13

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024415 - 21024460 & 21024527 du 15.12.18 contre ERAGNY AS – critérium U10/U11

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024416 - 21024461 & 21024528 du 15.12.18 contre VAUREAL FCM – critérium U10/U11

ST OUEN L'AUMONE AS : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 20925372 du 12.01.19 contre ERAGNY FC critérium U11 AVENIR

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 20925398 du 12.01.19 contre ST BRICE FC - critérium U11 AVENIR

ARGENTEUIL RFC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 20925397 du 12.01.19 contre SARCELLES AAS - critérium U11 AVENIR

ARGENTEUIL RFC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 2 sur match n° 20925341 du 12.01.19 contre SARCELLES AAS 2 - critérium U10 AVENIR

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 2 sur match n° 20925342 du 12.01.19 contre ST BRICE FC 2 - critérium U10 AVENIR

AMENDES

VAURÉAL FCM : Feuilles de matches n° 21024410 – 21024455 & 21024522 du 08.12.18 – critérium U10/U11 contre GOUSSAINVILLE FC (manque nom et n° licence de l'arbitre)

Amende : 6€ x 3 = 18€

ST BRICE FC : Feuille de match n° 21023821 du 15.12.18 – critérium U10/U11 contre GAFEPB (manque nom et n° licence de l'arbitre)

Amende : 6€

MONTIGNY OL : Feuilles de matches n° 210225206 – 21025290 - 21025320 & 21025358 du 15.12.18 – critérium U10/U11 contre ST OUEN AS (manque nom et n° licence de l'arbitre)

Amende : 6€ x 4 = 24€

CERGY PONTOISE FC : Feuille de match n° 21025289 du 15.12.18 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG (manque score du match)

Amende : 6€

ST BRICE FC : Feuille de match n° 21023816 du 08.12.18 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC (manque nom et n° licence de l'arbitre)

Amende : 6€

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} Forfait de vos équipes 1 & 2 sur matches n° 21019087 & n° 21019126 du 15.12.18 – critérium U10/U11 à PRESLES USL

Amende : 7€ x 2 = 14€

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} Forfait de vos équipes 15 & 16 sur matches n° 21019162 & n° 21023851 du 15.12.18 – critérium U10/U11 à PUISEUX LOUVRES FC

Amende : 7€ x 2 = 14€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} Forfait de votre équipe 6 sur match n° 21025766 du 15.12.18 – critérium U10/U11 à ST LEU FC

Amende : 7€



ARNOUVILLE FAS : 1^{er} Forfait de votre équipe 3 sur match n° 21027350 du 15.12.18 – critérium U12/U13 à ST LEU FC

Amende : 7€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} Forfait de vos équipes 6 – 7 & 8 sur matches n° 21026803 – 21026856 & 21026897 du 15.12.18 – critérium U12/U13 à DEUIL ENGHIEU FC

Amende : 7€ x 3 = 21€

ENTENTE SSG : 1^{er} Forfait de votre équipe 6 sur match n° 21027307 du 15.12.18 – critérium U12/U13 à MONTMAGNY SPORTS

Amende : 7€

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} Forfait de votre équipe 1 sur match n° 21026504 du 15.12.18 – critérium U12/U13 à COSMO TAVERNY

Amende : 7€

GARGES FCM : 1^{er} Forfait de vos équipes 5 – 6 - 7 & 8 sur matches n° 21027264 – 21027308 - 21027354 & 21027399 du 15.12.18 – critérium U12/U13 à ARGENTEUIL FC

Amende : 7€ x 4 = 28€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 6 AVRIL 2019

(Toute la Journée)

(3 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12 le MERCREDI 8 MAI 2019

(2 Terrains à foot à 8 sur le même site)


FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 18 MAI 2019

(Après-Midi)

(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 25 MAI 2019 (Matin & Après-Midi)

(4 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)



Prochaine Réunion
Lundi 28 Janvier 2019
à partir de 18 h 30